

(ms = manuscrit dit de 1706, publié en CL 24 – auquel on ajoute quelques notes,  
1720 indique l'édition princeps, publiée avec l'approbation de Petrus La Crampe;  
\* indique une correction proposée aux OC = *Œuvres Complètes*, édition imprimée 1993)

Frère Alain Houry, avril 2002

CE 5

## Chapitre 5<sup>ème</sup>

### *De l'arithmétique*

CE 5,0,1<sup>a</sup>

<sup>a</sup> 1720 ne reprend pas ici 5,0,1 à 5,0,3, mais juste à la fin de l'ouvrage.

Il y aura dans chaque classe où on écrit en lignes, une grande table<sup>a</sup> large de... pieds, de hauteur de..., contenant deux pans sur chacun desquels on puisse écrire des règles<sup>b</sup> d'arithmétique, hors la division et les règles qui en dépendent pour lesquelles il faut un pan entier.

<sup>a</sup> = un tableau noir (5,0,3), "de 5 pieds de longueur et 3 pieds de hauteur" (1720)

<sup>b</sup> = des exercices modèles

CE 5,0,2

Cette table doit être attachée à la muraille à l'endroit le plus commode, le bas élevé de terre de cinq pieds, et le haut penché en devant d'un demi-pied.

CE 5,0,3

Il faut aussi que les deux pans de cette table soient peints en huile de couleur noire, afin qu'on puisse écrire les règles dessus, avec de la craie. La table doit être faite comme à la page suivante.<sup>a</sup>

<sup>a</sup> \*OC ne reproduit pas cette phrase, ni la "table" indiquée.

*(Carte pour les 4 opérations)*

### **Addition**<sup>a</sup>

3267.£17.<sup>s</sup> 9.<sup>d</sup>

0923. 19. 10.

---

4825. 9. 7.

<sup>a</sup> Rappelons: une livre (£) vaut 20 sous ou sols (s) ; un sol vaut 12 deniers (d). L'opération est fautive: on la reproduit ici telle que l'a lue Frère Anselme. Le total devrait être: 4291.£ 17.<sup>s</sup> 7.<sup>d</sup>

### **Soustraction**

3252.£16.<sup>s</sup> 8.<sup>d</sup>

2985. 19. 9.

---

0266. 16. 11.

---

3252. 16. 8.

### **Multiplication et Division italienne**<sup>a</sup>

<sup>a</sup> Les modèles, d'ailleurs mal compréhensibles, ne figurent pas en 1720. On ne les reproduit pas ici.

CE 5,0,4

Il y aura dans la leçon d'arithmétique des écoliers de différentes leçons.<sup>a</sup> Les uns qui apprendront l'addition, les autres la soustraction, ou multiplication, ou la division, selon qu'ils seront avancés.

<sup>a</sup> *On voit ici l'ambiguïté du terme de leçon, tantôt matière d'enseignement, tantôt contenu précis à apprendre habituellement en un mois.*

CE 5,0,5

Le maître aura soin d'écrire sur la table une règle de chaque leçon,<sup>a</sup> tous les samedis ou le dernier jour<sup>b</sup> d'école de la semaine, s'il y a une fête le samedi.

<sup>a</sup> *Comprendre: écrire au tableau noir un exercice pour chaque groupe de travail.* <sup>b</sup> *\*ms: les derniers jours ; 1720: le dernier jour*

CE 5,0,6

Il aura égard que tous ceux qui apprennent l'arithmétique écrivent chacun leur règle, le lundi le matin au commencement de l'écriture, ou le premier jour d'école de la semaine, s'il y a une fête le lundi. Il faut pour cet effet qu'ils aient un petit livre de papier blanc plié en quatre<sup>a</sup>.

<sup>a</sup> *1720: carré - Cf. CE 6,0,3, pour l'orthographe*

CE 5,0,7

On ne fera apprendre l'arithmétique qu'à ceux qui commenceront à être dans le 4<sup>e</sup> ordre des écrivains en lettre ronde, et dans le second ordre de la bâtarde,<sup>a</sup> et ce sera le Frère Directeur ou l'Inspecteur qui mettra dans cette leçon, aussi bien que dans les autres.

<sup>a</sup> *Incise omise en 1720.*

CE 5,0,8

On enseignera l'arithmétique, le mardi ou vendredi après midi depuis une heure et demie jusqu'à deux heures. S'il y a une fête le mardi, on l'apprendra le mercredi; s'il y a une fête le vendredi, on l'apprendra le samedi.

CE 5,0,9

Pour enseigner l'arithmétique, le maître se tiendra sur le devant de son siège<sup>a</sup>, et un écolier de chaque leçon étant debout fera la règle de sa leçon, marquant les chiffres l'un après l'autre avec une baguette, et les additionnant, les soustrayant, les multipliant et divisant, en parlant haut<sup>b</sup>.

<sup>a</sup> *1720: sur, ou devant son siège - On a l'impression que ms a été pris sous la dictée.* <sup>b</sup> *= à voix haute - Il est au tableau noir et fait l'exercice à haute voix.*

CE 5,0,10

Ainsi, pour bien faire une addition, il commencera par les deniers,<sup>a</sup> et toujours par le haut. Il dira, par exemple, 6 et 9 font 15, etc.

<sup>a</sup> *= plus petite unité monétaire [12 deniers = 1 sol (sou) ; 20 sols = une livre]*

CE 5,0,11

Pendant le temps qu'un écolier fera la règle de sa leçon, le maître lui fera plusieurs questions touchant cette règle, pour la lui mieux faire concevoir et retenir, et, si le maître se sert de termes que l'écolier n'entend<sup>a</sup> pas, qui sont des termes de l'art<sup>b</sup>, il les lui expliquera tous, et les lui fera répéter, avant que de passer plus avant.

<sup>a</sup> *= ne comprend* <sup>b</sup> *= de termes techniques*

#### CE 5,0,12

Le maître interrogera aussi de temps en temps quelques autres écoliers de la même leçon, pour reconnaître s'ils sont attentifs et s'ils le comprennent.

#### CE 5,0,13

Si celui qui fait la règle manque à quelque chose, le maître fera signe à un autre écolier de la même leçon ou d'une leçon supérieure de le reprendre, en disant bien<sup>a</sup> ce que l'autre aura dit mal, et s'il n'y a point de leçon supérieure à celle-là, en cas que quelques écoliers ne puissent pas le dire,<sup>b</sup> le maître le dira lui-même.

<sup>a</sup> 1720: haut      <sup>b</sup> = au cas où aucun écolier ne pourrait le dire

#### CE 5,0,14

L'écolier qui fera la<sup>a</sup> règle sur la table doit, en la faisant, écrire au bas le total de l'addition, la somme soustraite et le total de la soustraction, le produit et le total de la multiplication, le quotient et les sommes à soustraire dans la division,<sup>a</sup> et ensuite la preuve de la règle qu'il vient de faire. Après quoi l'écolier effacera tout ce qu'il aura écrit et rien plus, afin qu'un autre puisse faire la même règle.

<sup>a</sup> \*OC: le      <sup>b</sup> 1720: le total de l'addition, de la soustraction, de la multiplication et de la division  
*[ms utilise les termes propres]*

#### CE 5,0,15

On commencera dans l'arithmétique, aussi bien que dans les autres leçons, par les règles<sup>a</sup> les plus basses et on finira par les plus hautes.

<sup>a</sup> \*ms: par la leçon ; 1720: par les règles

#### CE 5,0,16

Quand l'écolier qui fait la règle de la 1<sup>re</sup>, c'est-à-dire de la plus basse leçon, aura achevé, celui qui doit faire la règle de la leçon suivante fera la règle en la même manière, et ainsi des autres.<sup>a</sup>

<sup>a</sup> *Phrase absente de 1720.*

#### CE 5,0,17

Quand un écolier fera la règle d'arithmétique, de quelque leçon qu'il soit, tous les autres de la leçon auront le visage tourné du côté de la table, en restant assis, et seront attentifs aux chiffres que l'écolier marquera, et à ce qu'il dira pour faire sa règle.

#### CE 5,0,18

Tous les écoliers qui écrivent et n'apprennent pas l'arithmétique, auront la même attention.

#### CE 5,0,19

Le maître aura un catalogue<sup>a</sup> de tous les écoliers qui apprennent l'arithmétique, distingués par leçon, et aura soin que tous fassent dans l'école une règle de leur leçon sur la table, l'un après l'autre, sans en excepter un seul.

<sup>a</sup> Cf. CE 13,3

#### CE 5,0,20

Les écoliers de chaque leçon seront même distingués en commençants et en avancés. Les commençants feront la règle sur leur papier, après que l'écolier qui est en tour l'aura faite tout haut, et à l'égard de ceux qui sont à la division, les commençants feront quelques règles de soustraction et de multiplication, pendant que ceux des premières leçons feront leur règle afin de ne pas oublier ce qu'ils ont appris.

#### CE 5,0,21

Tous les avancés de quelque leçon que ce soit feront d'eux-mêmes des règles de leur leçon, pendant que ceux des autres leçons feront leur règle.<sup>a</sup>

<sup>a</sup> 1720 omet CE 5,0,20-21

#### CE 5,0,22

Le mardi de chaque semaine ou le 1<sup>er</sup> jour d'arithmétique, tous les écoliers qui l'apprennent et qui sont du nombre des avancés apporteront faite sur leurs papiers la règle de la leçon que le maître aura écrite<sup>a</sup> sur la table pour cette semaine, avec quelques autres qu'ils auront inventées d'eux-mêmes; et le vendredi, ils apporteront un certain nombre de règles, tant de leur leçon que des leçons inférieures, qu'ils auront faites d'eux-mêmes et que le maître leur aura marqué à faire selon leur capacité.

<sup>a</sup> \*ms: faite; 1720: écrite - Avec "faite", on pourrait croire que le maître avait résolu l'exercice; en mettant "écrite", on insinue que le maître a posé le problème, sans le résoudre: et c'est sans doute ce qui se passe avec les "avancés".

#### CE 5,0,23

Le maître corrigera le mardi et vendredi après-midi, dans le temps de l'écriture, les règles de ceux qui apprennent l'arithmétique, celles qu'ils auront faites d'eux-mêmes sur leur papier, au lieu de corriger leur écriture; il leur en fera connaître toutes les difficultés, leur demandant, par exemple, à l'égard de l'addition, pourquoi on commence par les deniers, pourquoi on réduit les deniers en sols, et les sols en livres, leur faisant d'autres semblables questions, selon qu'il remarquera qu'ils en auront besoin et leur en donnant une entière intelligence.